



Achat appartement tva 5,5

Par **reloader**, le **19/08/2009** à **00:18**

Bonjour, rnrnj'ai une question assez précise concernant l'achat d'un appartement avec TVA à 5,5%, alors je lance une bouteille à la mer, j'ai acheté un appartement sur Meaux(77) avec une TVA à 5,5 du fait qu'il se trouve dans une zone sensible, j'ai signé mon contrat préliminaire en décembre 2007, l'acte de vente chez le notaire en mai 2008, j'attends la livraison pour décembre 2009, pour bénéficier de la TVA à 5,5 il ne faut pas dépasser un certain plafond de ressources, je suis célibataire, mais je me demande si tout a bien été vérifié concernant mes revenus, j'ai fourni tous les documents (fiches de payes, déclarations de revenus) quand j'ai signé le contrat préliminaire la responsable du bureau m'a dit que c'était bon par rapport à mes revenus, mais j'aimerais savoir si par hasard ils s'apercevaient qu'ils se sont trompés, ont-ils le droit de me demander des comptes ? en lisant un peu l'article 8 A-4-07, N° 128 du 6 décembre 2007. Je me demande si ils ne réverifient pas le plafond de ressources au moment de la livraison de l'appartement, car je le dépasse, j'avoue je suis un peu perdu je ne sais pas trop à qui demander et j'ai peur de demander à mon notaire de peur qu'il voit l'erreur (si erreur il y'a bien sûr) même si vous ne pouvez pas me répondre pourriez-vous au moins me le dire que je sache à quoi m'en tenir. Rncordialement